

## **Organisation de la rentrée scolaire en Ardèche** **Communiqué de presse du SNUipp-FSU**

**Le département enregistre une amélioration avec 7 postes supplémentaires pour les écoles publiques. Le maire de Lamastre réactive les rejets d'un autre temps envers les enfants "en situation de handicap".**

Tels sont les faits marquants de la réunion de ce jeudi 9 avril 2020 qui, en raison de la crise actuelle, s'est tenue à distance. Comme chaque année, la carte scolaire est un enjeu de taille puisqu'elle étudie l'organisation des écoles publiques du département pour la rentrée 2020. Après la saignée de 13 postes à la rentrée dernière, ce sont 7 postes supplémentaires qui sont attribués au département pour la prochaine rentrée. Ceci est le résultat de l'action menée principalement par le SNUipp-FSU avec la profession. Si ces moyens permettent des ouvertures jusque-là repoussées (c.f liste ci-dessous) et évitent des fermetures sans les conjurer totalement, ils restent insuffisants au regard des besoins recensés sur le terrain. On notera le choix de l'administration de ne pas abonder pour l'instant les postes RASED alors que 30% des écoles ardéchoises ne bénéficient pas du soutien des maîtres spécialisés pour les élèves en difficulté, le choix de fermer les deux derniers postes du dispositif "plus de maîtres que de classes". Ce dernier choix fait peu de cas de l'investissement des équipes depuis plusieurs années, d'autant que le ministère refuse de publier le rapport diligenté sur le sujet. Il marque la fin, dans le département, de ce dispositif qui permettait un travail d'équipe décuplé et un enseignement repensé.

**Cette réunion du jeudi 9 avril a aussi eu à connaître la décision du maire de Lamastre de refuser la scolarisation sur son territoire des élèves "en situation de handicap" !** Prenant acte, l'inspection académique inscrit dans son projet le déplacement de la structure ULIS\* vers la commune du Cheylard. Cette décision remet profondément en cause le travail des différents acteurs engagés, notamment celui des enseignants. A la rentrée 2009, la création d'une classe spécifique\* ULIS a permis la scolarisation d'élèves "en situation de handicap" provenant de Lamastre mais aussi des communes environnantes. Une organisation s'était mise en place permettant à ces élèves d'être scolarisés avec l'ensemble des enfants. Ils fréquentaient à la fois les différentes classes de l'école, bénéficiaient des apports qui leur étaient nécessaires au sein de l'ULIS et recevaient le soutien du Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) à proximité de l'école. De toute évidence, l'édile communal entend rejeter hors de son territoire ces enfants, faisant ressurgir du passé les attitudes discriminatoires. Les représentants des personnels du SNUipp-FSU sont intervenus avec force et conviction pour dénoncer ces agissements et l'idéologie sous tendue par cette décision. Ils ont aussi rappelé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie que la scolarisation des enfants "en situation de handicap" n'avait pas à dépendre d'autorisation de tel ou tel, elle s'impose à tous, c'est l'honneur de l'école républicaine qui est la seule à refuser toutes les ségrégations. Cet honneur ne saurait être bafoué par les agissements du maire de cette commune ! **Le SNUipp-FSU s'adresse dans les prochains jours à Madame le préfet pour que les lois de la République s'imposent partout et pour tous.**

\*U.L.I.S: *Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire*

*Privas, le 10 avril 2020.*

**Liste des décisions proposées par l'Inspecteur d'académie de l'Ardèche  
à l'issue du CTSD carte scolaire du jeudi 9 avril 2020**

4 Fermetures de classes	14 Ouvertures de classes
<p align="center"><b>En maternelle</b></p> <p>-Le Cheylard 3<sup>ème</sup> classe</p> <p align="center"><b>En élémentaire</b></p> <p>-Aubenas Beausoleil 6<sup>ème</sup> classe -St Péray Quai 7<sup>ème</sup> classe -Tournon VDI 5<sup>ème</sup> classe</p>	<p align="center"><b>En élémentaire</b></p> <p>-Les Vans 7<sup>ème</sup> classe -Cornas 6<sup>ème</sup> classe -Toulaud 5<sup>ème</sup> classe -Le Cheylard 7<sup>ème</sup> classe <i>(passage à 0,33% de décharge avec le transfert de l'ULIS)</i></p> <p align="center"><b>En primaire</b></p> <p>-Aubenas les Oliviers primaire 9<sup>ème</sup> classe -Aubignas 3<sup>ème</sup> classe -Champagne 4<sup>ème</sup> classe <i>(+25 % décharge direction)</i> -Peaugres 7<sup>ème</sup> classe -Soyons 8<sup>ème</sup> classe <i>(passage à 0,33% de décharge)</i> -St Just d'Ardèche 7<sup>ème</sup> classe -St Michel de Chabrilanoux 2<sup>ème</sup> classe -St Symphorien sous Chomérac 4<sup>ème</sup> classe <i>(+25 % décharge direction)</i> -Ucel 6<sup>ème</sup> classe -Vesseaux 6<sup>ème</sup> classe</p>
6,5 Autres mesures de fermetures	2,5 Autres mesures d'ouvertures
<p>-Demi-poste PDMQDC Tournon Jean Moulin primaire -PDMQDC Aubenas les Oliviers primaire -Co-enseignement St Michel St Chabrilanoux -ULIS Labégude élémentaire (transfert) -ULIS Lamastre élémentaire (transfert) -TR Stage long -Direction IME Soubeyrand</p>	<p>-Demi-poste UPE2A St Agrève élémentaire -ULIS Le Cheylard élémentaire (transfert) -ULIS Vals les bains élémentaire (transfert)</p>

**Situations pour lesquelles aucune réponse n'est apportée pour l'instant**

- **Postes RASED** : il manque 24 postes pour assurer le suivi des élèves en difficulté dans les 30% des écoles ardéchoises qui n'en bénéficient pas.
- **9 écoles nécessiteraient une ouverture de poste** :  
Annonay Vissenty maternelle, Baix Primaire, Davézieux maternelle, St Georges les Bains élémentaire, St Jean de Muzols élémentaire, Tournon sur Rhône Les Luettes élémentaire, Tournon sur Rhône Luettes Maternelle, Tournon sur Rhône Prévert, Viviers maternelle.